



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 17 janvier 2020

Communiqué de Presse

Installation de l'observatoire départemental de l' « agribashing »

La stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, communément appelée « agribashing », conduit à une multiplication des actes d'incivilité voire de violence envers les professionnels en lien avec l'agriculture.

Pour prendre en compte cette menace émergente, le ministre de l'agriculture a lancé, en avril 2019, la création d'observatoires départementaux de l'« agribashing ».

Le préfet de la Dordogne a installé aujourd'hui l'observatoire départemental. Cette structure, placée sous son autorité, réunira notamment le commandant de groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental du renseignement territorial, le directeur départemental des territoires, le directeur de la direction départementale de la DDCSPP, le président de la chambre d'agriculture et les représentants des syndicats agricoles (Coordination rurale, FDSEA, Jeunes Agriculteurs et Confédération paysanne).

Au cours de cette session, il a été décidé une stratégie collective à plusieurs volets d'actions :

- Prévenir et lutter contre les atteintes à la sécurité des exploitations agricoles ;
- Apporter une réponse commune contre les actions pouvant porter atteinte à l'image de l'agriculture locale ;
- Renforcer les liens entre les représentants du monde agricole et les forces de l'ordre.

L'action dans ce domaine s'articule autour de trois volets :

1. Un volet prévention complété par des contacts et des patrouilles renforcés dans le cadre de la Police de sécurité au Quotidien (PSQ) : les référents sûreté de la police et de la gendarmerie seront engagés au profit des agriculteurs. Les modes opératoires des délinquants et les attentes de tous les acteurs feront l'objet d'échanges.

2. Un volet information portant notamment sur les actions de prévention réalisées.

3. Un volet judiciaire (recoupements, utilisation de moyens de captation, aide au dépôt de plainte), en lien avec les procureurs de la République compétents

Enfin, une campagne de communication saisonnière sur des thématiques identifiées sera mise en place par les différents acteurs en direction du grand public pour valoriser l'identité agricole et son importance dans notre département tant sur le plan de la biodiversité que de l'économie.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24